



# MAIRIE DE ST-DERRIEN

## BULLETIN MUNICIPAL

### SEPTEMBRE 2017



#### Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h à 12h

Mardi : fermé

☎ 02.98.68.52.44 Mail : [saint.derrien@wanadoo.fr](mailto:saint.derrien@wanadoo.fr)

Site Internet: [www.saint-derrien.fr](http://www.saint-derrien.fr)

#### Numéros utiles

Médecin de garde 15 SAMU, Pharmacie de garde : 3237

Pompiers : 18 portable 112, gendarmerie : 17

Déchetterie de BODILIS : 02 98 68 99 99



#### Urbanisme

#### Déclarations préalables accordées :

- Franck KUNTZ, 9 rue des jonquilles, construction d'un carport à la place d'un emplacement de parking

#### Permis de construire accordé :

- ❖ Kévin QUEMENER, Keruzaouen, Maison Individuelle

#### Permis d'aménager accordé :

- ❖ Dominique POT, Hameau des Camélias – Keruzaouen – Lotissement de 16 lots

### Élections

#### **RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES – AVIS AUX ELECTEURS**

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

**Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

## Recensement des Jeunes

En application du décret n°2002 - 446 du 29 mars 2002, les Françaises et les Français nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2001 et le 30 septembre 2001 doivent **obligatoirement** se faire recenser avant le 15 octobre 2017 dès qu'ils ont 16 ans. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens.

Cette démarche est obligatoire mais c'est surtout un acte citoyen



## Carte nationale d'identité et passeport

Depuis la reprise de la compétence des cartes d'identité par les mairies équipées d'un dispositif spécifique, vous pouvez par exemple vous rendre dans les communes suivantes :

Landivisiau, Morlaix, Plouescat, Plougouven, Saint-Pol-de-Léon et Sizun ou toutes autres mairies comme Brest ou Landerneau.

**ATTENTION vous devez prendre rendez-vous pour le dépôt de votre dossier au moins 2 mois à l'avance. Pour les renouvellements ou les premières demandes dans le cadre d'un voyage, pensez à faire vos démarches dès à présent.**

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne avant votre rendez-vous à l'adresse suivante : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

## Téléprocédures pour l'obtention d'un permis de conduire ou d'un certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer des démarches sans vous déplacer en préfecture ou sous-préfecture.

Pour le permis de conduire : inscription au permis de conduire pour passer les examens (primo- accédant...). Demande de titre en cas de vol ou perte, détérioration, expiration de sa durée de validité, changement d'état-civil...

Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée. Au préalable, vous devez créer un compte usager sur le site de l'ANTS et obtenir ainsi vos identifiants. Et pour suivre en temps réel la fabrication de votre permis de conduire, vous pouvez vous connecter sur : [permisde-conduire.ants.gouv.fr](http://permisde-conduire.ants.gouv.fr).

Pour le certificat d'immatriculation d'un véhicule (carte grise) : la dématérialisation est possible pour le changement d'adresse (obligatoire) et la demande de duplicata en cas de perte, vol ou détérioration du certificat. Toutes ces démarches sont accessibles à partir du portail : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr). Depuis le 1er juillet, l'accueil de la sous- préfecture de Brest sera fermé au public les lundis et vendredi matin. Pour les permis de conduire, les visites en commission médicale et les certificats d'immatriculation l'accueil restera ouvert exclusivement les mardis, mercredi et jeudi matin de 8h30 à 11h30.

## Ecole Saint-Yves Rentrée

La rentrée a eu lieu le lundi 4 septembre 2017 à 8h45.

Lionel CORNOU, nouveau directeur a été nommé fin juin directeur des écoles du multisite de Plougar, Bodilis, Plougouvest et Saint-Derrien.

Il remplace Evelyne ANDRE qui a passé deux années à la tête de ces 4 établissements. Le nouveau directeur est âgé de 41 ans, marié et père de deux garçons.

Il travaillait précédemment comme directeur de l'école Notre Dame des Victoires de Plouescat depuis 10 ans. Ces dernières années, tout en dirigeant l'école, il enseignait en classe de CM1/CM2. C'est avec beaucoup de motivation et d'enthousiasme qu'il souhaite se consacrer à cette nouvelle mission pour aider les élèves à progresser et à s'épanouir à l'école.

Le nouveau directeur se tient dès à présent à la disposition des familles au 06.88.92.35.21 pour des inscriptions ou pour toute question concernant la scolarité de votre enfant dans les écoles du multisite.



## Le Comité d'animation

Le comité d'animation organise son assemblée générale le **vendredi 13 Octobre 2017 à 20 heures** au Foyer Ar Stivell.

- L'ordre du jour sera :
- Le bilan moral et financier de l'association
- L'élection du nouveau bureau.
- Etablir les projets pour 2018.
- Les 40 ans du comité.

Les membres du comité invitent toutes les personnes désireuses de participer aux différentes animations à se joindre à l'équipe. Un verre de l'amitié clôturera cette réunion.

Contacts : Eric Loaëc au 06.37.61.75.90 ou Sébastien Le Lamer au 06.21.32.32.75.

## Téléthon 2017 à Saint-Derrien

Le comité d'organisation du Téléthon à Saint-Derrien (associations, bénévoles et municipalité) se réunit le **jeudi 5 Octobre 2017**.

Cette réunion de préparation se déroulera au foyer Ar Stivel à 20 heures.

**La date officielle du Téléthon 2017 est cette année le 8 et 9 Décembre 2017.**



Le programme complet des animations qui se dérouleront sur Saint-Derrien seront communiquées après cette réunion.

L'ensemble des associations et toutes les personnes désirant devenir bénévoles sont invités à apporter leur pierre à l'édifice.

## Repas des Anciens

Le repas annuel, offert par le CCAS aux personnes de 70 ans et plus, sera servi **le samedi 21 octobre 2017, à 12 heures, à la salle polyvalente.**

Toutes les personnes concernées seront invitées personnellement par monsieur Michel Cardinal.

Si par erreur une personne était oubliée qu'elle le signale à la mairie.



## ALSH Saint-Derrien/Saint-Servais/Plouneventer

L'ALSH intercommunal Saint-Derrien, Saint-Servais, Plouneventer s'organise pour l'accueil des enfants jusqu'à la fin de l'année 2017.

Pour info, l'accueil des enfants se fera comme tous les ans lors des vacances de Noël, février et Pâques dans les locaux de l'école de Saint Derrien.

Une nouveauté cette année : si le nombre d'enfants inscrits est suffisant, l'accueil de loisirs sera ouvert pendant les 2 semaines de vacances scolaires au lieu d'une seule.

Contact : Virginie Le Guen, secrétariat de l'ALSH - 02.98.20.81.57 - alsh.29440@gmail.com

## Temps de Prières dans nos Eglises Communales

Malgré l'absence de messes dans nos églises communales, elles restent malgré tous des lieux de rassemblement et de prières.

Aussi chacun est invité à un temps de prière, de partage et de convivialité tous les vendredis de 18h30 à 19h :

- le 1er vendredi de chaque mois à Bodilis
- le 2ème vendredi à St Derrien
- le 3ème vendredi à Plounéventer
- le 4ème vendredi à St Servais
- lorsqu'il y aura 5 vendredis dans le mois le temps de prière se fera à Lanneufret



Nous comptons sur votre présence.

## Trésorerie de Landivisiau

Jours et heures d'ouverture : accueil du public et standard téléphonique 02 98 68 02 61.



- **lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h**
- **Fermeture le mercredi**
- **vendredi de 8h30 à 12h**

Les jours de réception pour les régisseurs sont inchangés: le mardi et le jeudi.

## GROUPAMA - Assemblée Générale

L'Assemblée générale se tiendra le **vendredi 27 octobre 2017 à 18h30** à la Salle polyvalente de Saint-Derrien.

Dès que vous recevrez l'invitation, soit par courrier, soit par mail, n'oubliez

pas de vous inscrire pour le repas qui suivra la réunion. Inscriptions auprès de l'agence de Plouzévédé au 02 98 69 94 69 ou auprès de la présidente Josette Berthou au 06 38 53 37 33.

Une révision des extincteurs aura lieu le 3 novembre 2017. Les travaux d'ensilage arrivent. Des panneaux « Boue » sont à votre disposition chez la présidente. N'hésitez pas à vous en servir. Une fois le chantier terminé, veuillez nettoyer la route et les ramener là où ils sont stockés. Ils peuvent aussi servir aux particuliers pour d'autres travaux qui empièteraient sur les routes.

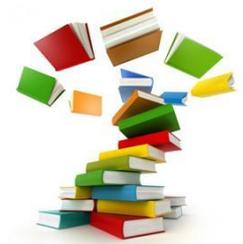


GROUPAMA CAISSE LOCALE ST DERRIEN - 27 R DE BREST - 29440 PLOUZEVEDE  
Tél : 02.98.69.94.69

## Bibliothèque Lenn Ha Dilenn

Les permanences de la bibliothèque sont ouvertes :

**Le mercredi de 17h à 18h30 et le samedi de 10h30 à 12h**



## Ordures ménagères – Jour de collecte

Nous informons les nouveaux habitants que le ramassage des ordures ménagères a lieu chaque **vendredi matin**, merci de déposer votre conteneur la veille au soir.

## Dératisation

Les particuliers et les exploitants agricoles qui souhaitent la visite du « dératiseur » doivent impérativement s'inscrire en mairie pour le mercredi 4 octobre. L'intervention est prévue **le jeudi 5 octobre 2017, le matin.**



## Syndicat mixte du Léon

Le syndicat mixte du Léon accompagne, en tant qu'opérateur, les propriétaires occupants et bailleurs de logements de plus de 15 ans dans leur demande de subvention pour des travaux d'amélioration de l'habitat. Sous conditions et selon le type de travaux, les financements peuvent atteindre 70%.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Morgane Floch au 02 98 61 91 51.

## L'atelier à Pizza

L'atelier à Pizza est présent tous les mercredis de 17h à 21h au bourg - ☎ 06.34.01.37.10



## Petites annonces

- ❖ **Raclette Géante à partir de 19heures** à Plouneventer le 14 octobre 2017, organisé par l'APPEL  
Tarifs : Adulte 12 € / Enfant 6 € - Parking surveillé.



- ❖ **L'école de cirque la Piste des Légendes**, redémarre une 12ème année. Les inscriptions sont commencées. Au programme; toutes jongleries, acrobatie, grosse boule, rouleau américain, fil tendu, monocycle, pédalette, échasse, trapèze selon la salle etc...Ouvert à partir de 3 ans jusqu'aux adultes. Nous intervenons sur plusieurs communes. Si vous voulez travailler votre équilibre, votre motricité, votre coordination tout en vous amusant, venez nous rejoindre, dépêchez-vous! Pour tous renseignements contacter Richard au 0626886689 ou [fodella@pistedeslegendes.fr](mailto:fodella@pistedeslegendes.fr)"

*NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie avant le 20 de chaque mois.*

**Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : [www.saint-derrien.fr](http://www.saint-derrien.fr)  
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail**

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2017

Le premier septembre à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Dominique POT, Maire, à l'exception de Mesdames Ghislaine ABALLEA et Nadia COAT, excusées. Le secrétaire de séance est Eric LOAEC.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 juin 2017.

### Contrat Unique d'Insertion

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le « contrat unique d'insertion » se termine le 6 octobre 2017. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement d'un contrat aidé pour un an.

### Présentation du rapport sur l'eau

Monsieur le Maire donne la parole à M.LOAEC Eric, 4ème adjoint, pour présenter le rapport du syndicat de l'eau de Pont An Ilis. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

## **Tarifs relatifs au cimetière**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une mise au point par rapport aux concessions. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction d'une concession du moment qu'elle a été acquise récemment.

## **Lancement des appels d'offres pour les travaux du lotissement des camélias**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc Page, adjoint au Maire, pour la présentation à l'assemblée des entreprises consultées.

Suite au dernier conseil en date du 21 juillet 2017 où il a été décidé de réaliser un nouveau lotissement dit « hameau des Camélias », le Conseil municipal valide ce jour l'ouverture d'un budget annexe lotissement dit « hameau des Camélias » pour financer l'achat du terrain, les études et les travaux de viabilisation du lotissement.

Une décision modificative du budget prévisionnel 2017 sera nécessaire car ce projet n'était pas prévu lors du vote du budget 2017.

Le conseil municipal valide et approuve, à l'unanimité, les devis suivants nécessaires aux études et l'élaboration du lotissement dit « hameau des Camélias » :

Géomètre : Régis QUENAON pour un montant de : 7 668,00 €, pour les prestations de bornage périmétrique du lotissement et le bornage des futurs lots.

Architecte : JORAND & MONGKHOUN pour un montant de : 3 120,00 €, pour l'assistance au montage du permis d'aménager du lotissement.

Bureau d'études : ING CONCEPT pour un montant de : 21 900,00 €, pour la réalisation du levé topographique du terrain, la conception du lotissement, l'élaboration du dossier du permis d'aménager du lotissement, l'élaboration du dossier environnemental loi sur l'eau, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de viabilisation du lotissement.

## **Enquête Publique relative à la demande d'extension d'un élevage porcin par l'EARL Balcon**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2017, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 31 juillet au 27 août 2017 inclus, sur la demande formulée par l'EARL Balcon au lieu-dit « Fers » à Lanhouarneau et au lieu-dit « Kergoz » à Saint-Derrien relative à l'extension d'un élevage porcin.

Il communique ensuite le dossier au Conseil Municipal et l'invite à donner son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

## **Toilettes municipales**

Monsieur le Maire rappelle les faits sur la détérioration de l'intérieur des toilettes publiques.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la remise en état de l'intérieur des toilettes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec 9 voix « pour » et 1 voix « ne se prononce pas », la remise en état des sanitaires.

## **Containers poubelles + Rapport annuel sur les déchets**

Monsieur le Maire donne la parole à M.LE ROUX Laurent, 1<sup>er</sup> adjoint, pour présenter le rapport de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau sur les déchets.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la conception d'une dalle sous les containers pour la propreté et l'entretien des containers. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

